L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'EDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉRS

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-propriétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an. invariablement payable d'avance

Teute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER. 148; rue St. Olivier. Onébec.

SOMMAIRE : Acres officiels : Nominations de commissaires d'écoles. — Dissolutions de corporations de syndies. — Érection et délimitation de municipalités scolaires. Ordre en conseil modifiant l'article 157 des règlements du conité catholique du Conseil de l'Instruction publique. -Pédagogie : Petit cours d'économie politique : le Parlement provincial, (suite) : Il, l'Assemblée législative. - De l'enseignement des sciences à l'école primaire.—De la rédaction à l'école.—Méthodologie : Cours de langue.— Histoire Sainte, VI.—Partie Pratique : I, Dictées: La Bergeronnette—Papa—Exercices. II, Dictée : La statue de Pierre le Grand.-III, Dictée : La main.—Exercices de rédaction.— Science élémentaire. -- Arithmétique. -- Problèmes. — Algèbre. — Divers : Poésie : Honneur à la Nouvelle-France. - Biographie de Son Eminence le Cardinal Taschereau, (suite). —Histoire et poésie de l'Angelus, (suite).—De la prononciation. — Homonymes français. — Bibliographie. - Maximes et pensées.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOU-VERNEUR, en date du 21 mars courant (1892), de nommer M. Jean-Baptiste Pelletier, commissaire d'écoles pour la municipalité de Sainte-Louise, comté de l'Islet, pour remplir une vacance qui existe dans la dite municipalité.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOU-VERNEUR, en date du 23 mars courant (1892), de nommer M. H. T. Swell commissaire d'écoles pour la municipalité de Hampden, comté de Compton, en remplacement de M. William Lucas.

(1892), de nommer MM. Patrick Moore, Antoine Morin, Baptiste Stemmeth, Philippe Paradis et Martin Daley, commissaires d'écoles pour la municipalité de Sainte Philomene d'Egan, dans le comté d'Ottawa.

Attendu que les syndics des écoles dissidentes de la municipalité de Bolton-Ouest, dans le comté de Brome, ont laissé passer une année sans avoir d'écoles dans leur dite municipalité, qu'ils ne mettent pas la loi scolaire à exécution, et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, conformément à la loi. en consequence, je donne avis qu'après trois publications consécutives dans la Gazette Officielle de Québec, je recommanderai au Lieutenant-Gouverneur en conseil, que la corporation des syndies des dites écoles dissidentes pour la dite municipalité de Bolton-Ouest, soit déclarée dissoute dans le délai indiqué par la loi.

GEDEON QUIMET, Surintendant.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 16 mars dernier (1892), de détacher de la muni-cipalité scolaire de " Cherbourg", comté de Rimouski, les lots depuis et y compris le No. 49 jusqu'au lot No. 60 inclusivement, du premier rang No. 1 du canton de Cherbourg, et les annexer à la municipalité de "Dalibaire", dans le même comté, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne prendra effet que le premier de juillet prochain (1892).

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOU-VERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 16 mars courant (1892), de détacher de la munici-palité scolaire d'Ymachiche, comté de Saint-Maurice, tout le territoire comprenant le village d'Yamachiche tel que délimité par la proclamation du 5 avril 1887, et les lots portant les numéros suivants aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse d'Yamachiche, savoir : les lots Nos. 557
Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT à 886, 701 à 857, et 977 à 1019 inclusivement, forGOUVERNEUR, en date du 26 mars dernier mant l'arrondissement No. 1 de la dite municipalité